

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 13 JUIN 2018

1 - Vérification du quorum

Présents au conseil : Aude BALLOT, Madeleine CHABANOLLE, Viviane DELLE VEDOVE, Bruno DUFAURE DE CITRES, Jean-Marc IFFLY, Annie LARDON, Frédéric LARGERON, Sylvie MARCOUX, Georges MASSARDIER, Bruno MOULIN, Edith PARADIS, Solange OLLIVIER-PEVEL, Jean-Yves RIOCREUX, Alain ROMEYER, Bernard ROUSSET, Mireille SABATTIER, Emmanuel SALGADO.

Absents : Bernard BRUYERE, absent excusé, donne pouvoir à Bruno DUFAURE DE CITRES ; Cécile DECARY-BOUGONNA, absente excusée, donne pouvoir à Edith PARADIS ; Jean-Luc GADRET, absent excusé, donne pouvoir à Jean-Marc IFFLY ; Marylène MANCINI, absente excusée ; Karine PERAUD, absente excusée, donne pouvoir à Frédéric LARGERON ; Monique REYNAUD, absente excusée, donne pouvoir à Emmanuel SALGADO.

2 - Nomination du secrétaire de séance

Edith PARADIS

3 - Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 23 mai 2018

Pour Mme Solange PEVEL il manque deux questions posées en questions diverses le 23 Mai 2018 qui ne sont pas retranscrites dans le procès-verbal :

« Avez-vous reçu une DIA relative à l'office Notarial ? » à laquelle Mme Madeleine CHABANOLLE a répondu par la négative.

« La mairie a-t-elle reçu une réponse de la Direction des Finances Publiques au courrier qui lui avait été adressé ? », question à laquelle Madame Madeleine CHABANOLLE avait répondu par la négative.

4 - Lecture des décisions prises en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

- Acquisition 10 paires de fourreaux pour barrières de ville amovibles : AREA (840.00 € H.T.)
- Circulateur de recyclage Cinéma : SERHOCHIAN BOUARD (824.64 € H.T.)
- Empierrement Chemin de la Rullière à la station d'épuration : GUIGNAND TP (2 025.00 € H.T.)
- Acquisition matériel son Cinéma : CINEMATERIEL (3 100.00 € H.T.)

Pas de commentaire.

5 - Attribution marché « Programme voirie 2018 »

Les travaux prévus dans ce marché sont les suivants :

- Avenue Véron de la Combe
- Rue des Roses
- Chemin rural de la Rullière au Clos
- Chemin rural de la Péchoire
- Chemin de la Rullière à l'Adroit
- 4 tonnes de point à temps

Les membres de la Commission d'Appel d'Offres se sont réunis le 24/05/2018. 4 offres ont été reçues en Mairie : EIFFAGE, MOULIN TP, BROU et COLAS.

Il est proposé d'attribuer le marché «Programme voirie 2018 » à l'Entreprise EIFFAGE, classée numéro 1 dans le tableau d'analyse et de classement des offres, pour un montant de 75 860.33 € H.T.

M. Bernard ROUSSET précise que l'estimation était à 86 200 € HT, il y a donc une économie certaine par rapport au montant final de 75 860.33 € H.T.

M. Emmanuel SALGADO demande combien de tonnes d'enrobés cela représente ; question à laquelle M. Bernard ROUSSET n'a pas la réponse.

M. Bruno DUFAURE DE CITRES trouve qu'une remise de 6.2 % faite par une entreprise, ce n'est pas normal, c'est une remise très importante.

M. Georges MASSARDIER demande quand vont commencer les travaux, question à laquelle M. Bernard ROUSSET répond que les travaux débiteront courant septembre 2018.

L'attribution du marché « Programme voirie 2018 » à l'entreprise EIFFAGE pour un montant de 75 860.33 € H.T., est voté à l'unanimité par l'ensemble du Conseil Municipal.

6 - Décision Modificative Budgétaire N°1 - Budget Commune

Dépenses d'investissement :

Modification d'imputation budgétaire afin de permettre le paiement des travaux d'éclairage public du carrefour de la Mairie (8 404.04 €) au Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire comme suit :

- Article 2315 : - 8 405.00 €
- Article 2041581 : + 8 405.00 €

La délibération sur la Décision Modificative Budgétaire N°1 du Budget de la Commune est votée à l'unanimité.

7 - Création Budget Lotissement

M. Bruno MOULIN précise que pour le futur lotissement communal situé au Breuil, sur cinq lots, deux ont été réservés. Des visites sont en cours.

M. Bruno DUFAURE DE CITRES demande si les visites peuvent s'effectuer le samedi, ce qui est plus facile pour certaines personnes au vu de leur emploi du temps. Mr Bruno MOULIN répond par l'affirmative.

La proposition de créer un budget Lotissement est voté à l'unanimité.

8 - Vote Budget Primitif 2018 Budget Lotissement

Ce point est reporté à la prochaine réunion de Conseil Municipal car la commune est en attente d'éléments du Centre des Finances Publiques.

9 - Subventions 2018 aux Associations

Les membres de la Commission « Associations » se sont réunis deux fois afin de proposer un nouveau mode de calcul pour les subventions 2018 à attribuer aux Associations.

M. Frédéric LARGERON présente le tableau de calcul des subventions des Associations. L'ensemble des membres du Conseil Municipal a reçu le tableau inséré dans le rapport.

M. Frédéric LARGERON explique que les Associations ont été scindées en quatre thèmes ou domaines différents. Il y a les associations qui s'adressent uniquement aux adultes, les associations sportives qui s'adressent aux enfants et aux adultes, les associations culturelles, et les associations diverses (qui vont de l'association des parents d'élèves à l'association des commerçants, le GLAD ainsi que les associations dites « caritatives »).

M. Frédéric LARGERON ajoute que le but premier de la commune est de soutenir les associations par les infrastructures (mairie, cinéma, gymnase, terrains de foot, courts de tennis), et de maintenir ces infrastructures en état.

M. Frédéric LARGERON précise que la municipalité ne souhaite pas que les subventions ne servent qu'à renflouer les comptes des Associations. En effet, la municipalité est là pour les aider, les accompagner, cette année la mairie a souhaité connaître les montants des comptes bancaires des Associations et de tout ce qui existe autour, ceci afin de faire comprendre aux Associations que celles qui ont des livrets et comptes assez garnis, ce n'est pas la logique d'une Association Loi 1901. Cela a été demandé dans le nouveau formulaire à remplir cette année par les Associations ; La municipalité ne souhaite pas que de l'argent soit donné dans un but d'être placé sur un Livret A, le souhait étant que cet argent serve à l'Association.

Peut-être que suite à cette demande, certaines Associations n'ont pas souhaité faire de demande de subvention.

M. Frédéric LARGERON explique que pour les Associations s'adressant uniquement aux adultes, ce sont des Associations qui se suffisent à elles même, d'où l'intérêt de les classer à part.

Pour rappel les moins de 18 ans et les plus de 18 ans ont un coefficient, pour ces Associations là, le forfait de base de 80 € est gardé. Le nombre d'adhérents est multiplié par trois. Quand il y a une formation, elle est prise en compte, et après on arrive à un montant de points, ce dernier est multiplié par un coefficient.

Anciennement pour les Associations où l'on avait des arbitres, la valeur du point était en fonction de la présence d'arbitres.

M. Frédéric LARGERON explique la création d'un troisième niveau de subvention : les Associations Sportives pour adultes ont un coefficient de 1.3 au lieu de 1.65, les subventions ont donc légèrement diminué. Pour l'ensemble de ces Associations cela représente un montant total de subventions de 1 571.70 €.

M. Frédéric LARGERON explique que pour le tableau des Associations Sportives pour adultes et enfants, la commission est restée exactement sur le même mode de calcul que l'année dernière. Ces Associations sont mises en avant car elles apportent de l'animation dans le village pour les jeunes principalement, mais aussi pour les adultes. Ces Associations ont besoin de beaucoup plus de matériel, de beaucoup plus d'équipe autour d'eux pour l'encadrement des enfants, d'où l'intérêt de garder ce mode de calcul qui semble plus juste.

M. Bruno DUFAURE DE CITRES demande si la subvention pour la classe tennis de 763 € est toujours comptée dans le calcul. M. Frédéric LARGERON répond qu'elle est comptée. La baisse du montant de la subvention pour le tennis s'explique par une baisse des effectifs. En effet, ils sont passés de 106 enfants l'an passé à 88 enfants cette année et de 119 adultes l'an passé à 121 adultes cette année.

Mme Solange PEVEL demande que l'on parle du montant de la subvention accordée aux nouvelles Associations qui a baissé de 300 € à 200 €.

M. Bruno DUFAURE DE CITRES aurait souhaité que cette baisse soit à l'ordre du jour.

Mme Isabelle DAMON et Mme Viviane DELLE VEDOVE précisent que cela fait partie du vote du budget associations.

M. Frédéric LARGERON précise que la validation sera donc faite en deux parties.

M. Frédéric LARGERON communique sur le montant total attribué à ces associations sportives qui s'élève à 12 095.25€.

M. Frédéric LARGERON explique que pour les Associations Culturelles, le coefficient multiplicateur est attribué en fonction du nombre des animations qui sont faites sur la commune pendant l'année précédente, ainsi que l'impact qu'elles ont sur la commune. La Commission décide par la suite de mettre un coefficient multiplicateur de 1, 2, 3, 4 ou 5.

M. Frédéric LARGERON fait un aparté pour l'association de la Chorale, où une subvention est proposée à 120 €, or à ce jour la chorale a été mise en sommeil car ils n'ont pas encore trouvé de chef de chœur. La Commission propose de mettre à disposition cette subvention au cas où cette Association redémarre. Si malheureusement elle ne redémarre pas, ces 120 € ne seront bien évidemment pas versés.

Mme Solange PEVEL demande si la chorale a fait la demande de cette subvention, M. Frédéric LARGERON répond que la demande a été faite ainsi que pour l'ensemble des autres associations subventionnées.

M. Bruno DUFAURE DE CITRES demande si ce sont les mêmes Associations Culturelles que l'an passé dans le tableau, M. Frédéric LARGERON réponds que oui sauf le GLAD, les Parents d'élèves, et Sauvegarde Environnement qui ont été déplacés dans le tableau Associations Diverses. M. Frédéric LARGERON précise que c'est juste pour une raison de thème sans aucune ségrégation ou autre.

M. Frédéric LARGERON indique que pour les Associations qui ne demandent pas de dossier, comme le GAD ou MAD par exemple, la prochaine fois, elles n'apparaîtront pas dans le tableau.

M. Frédéric LARGERON indique le montant total attribué aux associations Culturelles qui s'élève à 2 280.00 €.

M. Frédéric LARGERON détaille le tableau des Associations Diverses. L'Association « Le Soleil de Saint Roch » fait partie des nouvelles Associations car c'est sa première demande, d'où le montant forfaitaire de 200 € attribué.

M. Bruno DUFAURE DE CITRES ne trouve pas juste de considérer une Association qui a trois ans d'existence comme une nouvelle Association, pour lui 200 € c'est trop pour une association qui existe déjà.

M. Frédéric LARGERON précise que le critère pour obtenir la subvention forfaitaire de 200 € pour les nouvelles Associations sera le critère de la première demande de subvention, et non pas le rapport à la date de création des associations.

M. Frédéric LARGERON présente une nouvelle Association « Vie Libre » à destination des personnes addictes à l'alcool. La municipalité a proposé à cette Association une mise à disposition d'un local en Mairie pour cette année afin de tenir une permanence régulière.

M. Frédéric LARGERON indique le montant total attribué à ces Associations Diverses qui s'élève à 3 940.00 €.

M. BRUNO DUFAURE DE CITRES tient à faire remarquer la baisse du montant des subventions pour certaines Associations dont le GLAD, certaines ont perdu presque 1/3 de leur budget. M. Frédéric LARGERON explique que pour les Associations telles que « Les Ruisseaux de l'Espoir » et « Flâneries des Arts », la Commission a décidé qu'au lieu d'avoir un coefficient 3, un coefficient 2 est attribué au vu des manifestations proposées sur la commune. En parallèle, la municipalité a fait énormément d'efforts pour soutenir leurs manifestations, que ce soit au niveau logistique, au niveau de la mise à disposition de matériel, la mise à disposition de local. Pour le GLAD, la subvention de l'année dernière était de 2 390 €, cette année elle est de 2 100 € car il avait été attribué l'année dernière une subvention au GLAD pour organiser le Lundi de la Vogue.

M. Bruno DUFAURE DE CITRES dit que c'est faux. Avec Jacky GERPHAGNON, une subvention supplémentaire de 300 € avait été attribuée, afin de payer le groupe du samedi soir de la vogue.

M. Brunon MOULIN dit que c'est dommage que M. GERPHAGNON ne soit pas là car c'était lui qui l'avait reçu et c'était pour demander une subvention pour le Lundi de la Vogue. M. Bruno MOULIN pense que cela avait dû être noté dans la délibération et qu'ils la retrouveront.

M. Frédéric LARGERON explique que le GLAD ne souhaite plus poursuivre l'animation du Lundi de la Vogue pour des raisons d'organisation. La municipalité ne veut pas que le GLAD le prenne comme une sanction, la municipalité sera toujours là pour les aider pour leurs manifestations. Si le GLAD a des demandes de dépenses exceptionnelles, la mairie sera là pour les entendre. La mairie souhaite juste avoir un mode de calcul juste.

Le total des subventions pour le sport s'élève à 13 666.95 €, pour le culturel 2 280 € et pour les associations diverses 3 940 € ; soit un montant total cette année de 19 886.95€. Pour mémoire, l'année dernière nous étions à 21 989 €, ce qui fait une différence d'un peu plus de 2 000 € par rapport à l'an dernier.

M. Bruno DUFAURE DE CITRES fait remarquer qu'il y a six nouvelles Associations qui ont 200 €, si on enlève les 1 200 € qu'elles représentent, à nombre d'associations égales cela fait 18 686 €.

M. Frédéric LARGERON fait remarquer qu'il y a beaucoup d'Associations qui n'ont pas fait de demande de subventions. M. Bruno DUFAURE DE CITRES dit qu'il y a exactement les même que l'année dernière. M. LARGERON fait remarquer qu'il n'y a pas le Judo, l'Energie du Wudang, Sauvegarde Environnement, et l'Association des Commerçants. M. LARGERON précise que l'an dernier il y avait Interfoot et que cette année elle n'apparaît plus sur ce tableau. Cette Association ne fait plus partie de la commune. Pour information Interfoot a fait une demande mais le siège n'étant plus sur la commune, la Commission a décidé de ne pas répondre favorablement à cette subvention.

M. Frédéric LARGERON indique que la municipalité envoie un courrier à toutes les Associations pour le dépôt de dossier de subventions. Mme Viviane DELLE VEDOVE ajoute que même celles qui n'ont pas déposé de dossier ont reçu un courrier.

Mme Solange PEVEL demande quelle position prenons-nous pour toutes les associations qui arrivent après le délai de fin de réception de dossier.

M. Frédéric LARGERON explique que les secrétaires relancent celles qui ont dépassé la date, certaines ont répondu beaucoup plus tard, mais on n'est pas là pour les sanctionner.

Mme Madeleine CHABANOLLE précise que pour « Le Comité de Soutien de la famille Hoxhaj » et pour « D'Arc Arts » les demandes datent de l'année dernière, donc de 2017. La réponse était trop tardive.

M. Emmanuel SALGADO fait une remarque de politique générale, il faut être vigilant à ne pas trop baisser le budget de nos associations, il faut les soutenir.

M. Frédéric LARGERON explique que la municipalité fait tout pour les soutenir. En effet, un nouveau mode de calcul est proposé, qui entraîne une baisse de subvention pour un certain nombre d'entre elles. Quelques précisions : pour le Basket et le Foot, les communes voisines donnent aussi à ces Associations. Pour l'ASSDJ l'année dernière la commune de Saint Just Malmont a donné 996 €. Pour le Basket, la commune de La Séauve a donné 1 080 €. Pour le Basket on est resté sur les 80% des effectifs, sur le foot, les effectifs sont pris à 100% cette année.

L'année prochaine il y aura une nouvelle Association « Désidétrail » qui rentrera dans le tableau. M. LARGERON insiste sur le fait qu'il va falloir continuer à faire connaître nos Associations, grâce notamment au Forum des Associations.

Mme madeleine CHABANOLLE insiste sur le fait que la municipalité a essayé d'être le plus juste possible vis-à-vis des Associations

* Pour le vote du montant de la première demande de subvention d'une Association à hauteur de 200 € : 5 Abstentions – 0 Nul.

* Pour le vote des montants des subventions attribués aux Associations : 5 Abstentions - 0 Nul.

Voté à la majorité.

M. Bruno MOULIN ajoute que ce que l'on ne chiffre pas c'est l'utilisation des salles, des terrains, des gymnases, la mise à disposition des employés. La commune fait beaucoup au niveau de l'accompagnement des Associations. L'aide ne se traduit pas toujours par le financier ajoute t-il, afin de répondre à l'intervention précédente de M. Emmanuel SALGADO.

M. Bruno MOULIN ajoute que chaque année nous empruntons 400 000 €, cela n'est pas logique d'emprunter pour attribuer de l'argent non utilisé, ce n'est pas la solution, nous ne devons pas tayloriser.

M. Bruno DUFAURE DE CITRES est d'accord avec M. Bruno MOULIN, mais ajoute que pour la subvention accordée pour la Fête de la Musique, elle a été revue à la hausse car tout coûte plus cher. Pour les autres Associations, ils vont faire le même nombre de manifestations avec moins de budget.

Mme Madeleine CHABANOLLE propose si cela est possible que l'on fasse le calcul des coûts cachés pour simplement montrer le coût réel des Associations à la Commune et combien cela peut aider les Associations. Mme Solange PEVEL acquiesce l'idée de Mme Madeleine CHABANOLLE.

M. Bernard ROUSSET propose de déterminer le nombre d'heures que passe le Service Technique pour les Associations.

10 - Tarifs 2018 entrées piscine

M. Frédéric LARGERON rappelle les tarifs 2017 de la piscine de Saint Didier en Velay.

M. Frédéric LARGERON informe les membres du Conseil Municipal des tarifs pratiqués sur les Communes alentours. Pour Aurec le tarif pour les extérieurs est passé de 8 à 12 €, pour le reste c'est identique. Pour Tence, le tarif adulte est à 3.60 €, avec une carte d'abonnement de 10 entrée à 26 €, le tarif pour les enfants est moins cher, il est à 1.70 €, les 10 tickets à 10 €.

Il est proposé de ne pas changer les tarifs. Voté à l'unanimité.

M. Frédéric LARGERON apporte des informations concernant la piscine. On a pris beaucoup de retard pour le nettoyage, à cause des travaux engagés cette année. En accord avec la Communauté de Communes, nous avons fait valider les travaux de rénovation au niveau des têtes de bassin, nous sommes arrivés à faire installer des variateurs de vitesse sur les pompes qui sollicitaient fortement les filtres à sable. Ils ont été pris en charge par la Communauté de Communes. D'ailleurs c'est avec les filtres à sable que nous avons eu des problèmes l'année dernière. Tout a été fait en amont de la saison. La météo nous a causé également du retard. Tout sera fait. L'ouverture est prévue le vendredi 29 Juin 2018 à 11 heures.

11 - Garantie d'emprunt EHPAD « Vellavi »

La Banque Postale a accepté de prêter à l'EHPAD « Vellavi » de Saint-Didier en Velay la somme de 1 100 000 €.

Caractéristiques du prêt :

Montant : 1 100 000 €

Durée du prêt : 25 ans

Commission d'engagement : 0.20 % du montant du prêt

Objet : Financement de travaux et de la TVA

Taux fixe annuel : 2.25 %

Périodicité des échéances d'intérêts et d'amortissement : trimestrielle

Amortissement : échéances constantes

Mr le Directeur de l'EHPAD «Vellavi » sollicite une garantie de cet emprunt à hauteur de 15 % auprès de la Commune de Saint-Didier en Velay, soit 165 000 € et concomitamment une garantie de cet emprunt à hauteur de 50 % auprès du Département de la Haute-Loire, soit 550 000 €.

Voté à l'unanimité.

12 - Demande d'aide dans le cadre du Programme d'Accompagnement de Projet relatif à la construction de la ligne électrique à 225 000 Volts entre le Puy-en-Velay, l'Yssingelais et Saint-Etienne

Mr Bruno MOULIN explique que la commune avait déjà fait une demande d'aide. Désormais, la répartition des travaux de l'aménagement de la RD 500 entre la Commune de Saint-Didier en Velay et la Communauté de Communes « Loire-Semène » est déterminée comme suit (Avant-Projet Définitif : Avril 2018) :

Désignation	Prix total (H.T.)	Commune St Didier en Velay (H.T.)	Communauté de Communes « Loire-Semène » (H.T.)
Travaux préparatoires	35 800.00 €	27 564.00 €	8 236.00 €
Assainissement eaux pluviales	243 615.00 €	69 808.00 €	173 807.00 €
Assainissement eaux usées	78 500.00 €	0.00 €	78 500.00 €
Adduction eau potable	196 000.00 €	196 000.00 €	0.00 €
GC Enfouissement tel + BT + éclairage	53 460.00 €	53 460.00 €	0.00 €
Voirie	499 625.00 €	499 625.00 €	0.00 €
Total	1 107 000.00 €	846 457.00 €	260 543.00 €

Il vous est proposé de modifier la demande d'aide déposée le 19/12/2017 dans le cadre du Programme d'Accompagnement de Projet relatif à la construction de la ligne électrique à 225 000 Volts entre le Puy-en-Velay, l'Yssingelais et Saint-Etienne d'un montant de 237 130 € avec un montant de dépenses pour la Commune de 846 457.00 €.

Mme Solange PEVEL demande si l'aide octroyée sera toujours de 237 930 €, question à laquelle M. Bruno MOULIN répond par la positive.

M. Bruno MOULIN rappelle que la date limite d'utilisation est fin 2019. Il faut qu'on est réglé les travaux pour au moins 237 930 € fin 2019. On a passé l'appel d'offres, les travaux débuteront en septembre 2018 et si tout se passe bien les travaux seront terminés en Juin 2019. Il reste 430 000 € H.T. à la charge de la commune qui vont être payés sur 2018 et 2019. M. Bruno MOULIN explique qu'il faut prendre 846 457 € auxquels on enlève l'eau potable qui est sur un budget différent (Budget Eau), on ajoute les taxes, on enlève 237 930 € de participation RTE et on obtient 430 000 € H.T., reste à charge de la Commune.

Voté à l'unanimité.

13 - Retrait de la commune de Saint-Vincent du Syndicat Intercommunal pour la Capture des Carnivores Domestiques Errants

Il est proposé d'accepter le retrait de la commune de Saint-Vincent du Syndicat Intercommunal pour la Capture des Carnivores Domestiques Errants.

Retrait accepté à l'unanimité.

14 - Tirage au sort Jurés d'Assises 2019

Tirage au sort de 9 noms afin d'établir la liste préparatoire à la liste annuelle des Jurés d'Assises pour l'année 2019.

Mme Madeleine CHABANOLLE précise que 9 noms sont tirés au sort, mais que seulement 3 sont choisis par le Tribunal.

- Michel BERGER
- Georges BROLLIAT
- Guy CHABBAS
- Marie-Jeanne CROUZET
- Michel DRIOT
- Jean-Marcel GRANGE
- Joséphine LOPEZ
- Nathalie MOINE
- Raymond PACALON

15 - Questions diverses

- ANTAI :

M. Jean-Yves RIOCREUX explique que grâce au logiciel « ANTAI » il y aura la possibilité pour la commune de pénaliser des infractions de stationnement, les déjections canines et les incivilités quelconques. Une convention a été signée au mois le 29 novembre 2017 entre la Mairie et la Préfecture par rapport à cela. L'agence Nationale du Traitement Automatisé des Infractions est en train de se mettre en place, c'est quelque chose de relativement lourd, c'était aussi la demande des employés communaux qui en avaient assez de ramasser les crottes vers l'EHPAD notamment.

Mme Mireille SABATIER ajoute que les crottes de chien causent aussi des désagréments vers les écoles.

M. Jean-Yves RIOCREUX a rencontré pour ce faire le Maire de Saint Ferréol qui l'a mis en place, la verbalisation est effective mais il y a toujours des « rebelles », des gens qui ne veulent rien entendre. Ce qui est important c'est qu'une communication soit faite. La commune de Saint Didier a travaillé sur un flyer en recto verso (un recto pour les chiens, un verso pour le stationnement). Des panneaux ont été posés ce jour par les employés communaux sur les zones sensibles, des panneaux « ça sent l'amende ».

Mme Mireille SABATIER ajoute que c'est plus pédagogique qu'autre chose, et qu'il faut faire évoluer les pratiques avec la mise en place des panneaux.

Mme Madeleine CHABANOLLE ajoute que ramasser les déjections canines c'est aussi avoir du respect pour le personnel communal.

M. Jean-Yves RIOCREUX complète en disant que c'est une démarche très sécurisée, qu'il n'y a que les personnes qui ont les codes d'accès au logiciel qui peuvent verbaliser.

Mme Solange PEVEL demande si la personne verbalisée reçoit une amende du Trésor Public, question à laquelle M. Jean-Yves RIOCREUX répond par la positive.

M. Frédéric LARGERON ajoute que les habitants de Saint Didier peuvent venir communiquer des lieux sur lesquels il faudrait s'attarder pour une éventuelle verbalisation.

M. Jean-Yves RIOCREUX complète en expliquant que la verbalisation concerne aussi le stationnement des véhicules. Pour Saint Ferréol, la commune a mis en place des Zones Bleues, c'est peut-être quelque chose qui pourrait-être appliqué à Saint Didier, notamment autour de la Halle. M. Frédéric LARGERON acquiesce que c'est une réflexion à envisager.

- Réponse au courrier de M. BLANCHARD :

Suite à la lettre de M. BLANCHARD distribuée lors du précédent conseil par Mme Solange PEVEL, Mme Madeleine CHABANOLLE fait savoir qu'elle enverra le 14 juin 2018 un courrier pour répondre à sa requête (courrier lu lors du Conseil Municipal) :

« Monsieur, en réponse à votre courrier du 23 Mai 2018, je me permets de vous remercier pour la mise à disposition de vos compétences en Janvier 2017 pour le bien de la Commune. Vos compétences d'économiste de la construction ont permis d'établir des documents de consultation pour le Pôle Médico-social. Ces documents ont été réalisés, non pas en tant qu'économiste de la construction, mais bien dans votre fonction de Maire. Je voulais vous préciser que les documents administratifs dans le cadre d'un marché public sont communicables, une fois le marché signé, les documents composant la procédure de passation perdent leur caractère préparatoire et deviennent communicables à toute personne qui en fait la demande. »

Mme Solange PEVEL souhaite signaler que nous allons rémunérer un architecte qui n'a fait que copier-coller des documents existants, intervention à laquelle Mme Madeleine CHABANOLLE répond que nous en avons suffisamment parlé lors du précédent Conseil Municipal, et que ce n'est pas que du copier-coller.

- Révision du Plan Local d'Urbanisme :

La 1^{ère} réunion concernant la révision du PLU a eu lieu, la prochaine réunion aura lieu le lundi 9 Juillet 2018 à 14 heures et portera sur les questions agricoles. Tous les éleveurs et agriculteurs sont invités. M. Bruno MOULIN souhaite que tous les élus lui fassent savoir si ils sont intéressés pour participer à la Commission de révision du PLU.

- Fête de la Musique :

Ce vendredi 15 Juin à partir de 19 h et concernera 3 sites cette année. Le 4^{ème} site vers la pizzeria ne se fera pas cette année.

- Concours de Fleurissement :

M. Bruno MOULIN annonce le concours de Fleurissement qui s'adresse à tous les habitants de Saint-Didier : Maisons, Balcons, Terrasses, Maisons de hameaux. Des plans de fleurs sont mis à la disposition des inscrits, dans la limite des stocks disponibles. La commune s'est aussi inscrite cette année au concours départemental de fleurissement. La municipalité souhaite féliciter Mathieu et les employés du Service Technique pour le travail effectué.

- Commission « Camping » :

La Commission « Camping » s'est réunie la semaine dernière. La nouvelle responsable Cécile TRIBOLLET a présenté la saison qu'elle a préparée, elle s'est mise en lien avec les commerçants, ainsi qu'avec la Société de Pêche. Elle souhaite développer des activités sur le Camping telles que des séances de sophrologie, de la gym douce et poterie. Des liens vont aussi se créer avec le gestionnaire du snack de la piscine.

M. Frédéric LARGERON souhaite que tous les habitants sachent que les animations proposées au Camping sont ouvertes à tous et pas réservées uniquement aux campeurs et résidents.

- Arbres cour Ecole Publique :

Mme Mireille SABATTIER précise que les arbres de l'Ecole Publique ont été financés par l'entreprise STTP Emballage de Sainte-Sigolène. Un parent d'élève est employé par cette entreprise. Il s'agit d'un partenariat.

- Eclairage public :

La cartographie du réseau d'éclairage public est terminée. Il ne reste qu'à renuméroter le réseau, précise M. Bruno MOULIN. La commune va pouvoir passer à une extinction sur certains horaires, à partir de septembre 2018. En attendant, il va falloir changer une armoire électrique qui sera équipée d'une horloge avec programmation. M. Bruno MOULIN fera la présentation de la cartographie sur écran lors d'une prochaine réunion de Conseil Municipal.

- Pôle Médico-Social :

Mme Solange PEVEL demande où en est le loyer pour le Pôle Médico-Social. Mme Madeleine CHABANOLLE répond que le courrier qu'un courrier a été envoyé au Département de la Haute-Loire mais que la commune n'a pas encore reçu de réponse.

- Cantine scolaire Ecole F. Dolto :

Mme Solange PEVEL souhaite obtenir des informations au sujet d'une cantine scolaire dont elle a entendue parler pour Françoise Dolto pour les élèves de l'Ecole Maternelle. Mme Mireille SABATTIER explique que les repas seront toujours préparés par le Collège Roger Ruel. Une trentaine d'enfants de maternelles mangeront à l'école afin de leur éviter le déplacement. Cette organisation existait avant 2012, mais a été supprimé par manque de place.

Depuis une classe a été fermée et cela sera de nouveau possible à partir de la rentrée de septembre 2018. Mme Madeleine CHABANOLLE précise que le déplacement des containers de repas représente 72 heures par an de trajets effectués par le personnel communal. Mme Sylvie MARCOUX qui a travaillé sur le sujet, ajoute qu'il y aura des contenants isothermes avec un relevé de température au départ du collège, et un autre relevé au moment du service. Les contenants seront lavés à 90° au lave-vaisselle. Des prélèvements sur les plateaux repas seront effectués tous les jours.

Mme SABATTIER précise que le lave-vaisselle semi-professionnel de l'école est utilisé par la mairie depuis 2012. Il sera récupéré par l'école. La mairie sera équipée d'un nouveau lave-vaisselle basique (environ 150 €). Le nouveau lave-vaisselle est neuf mais a un ou plusieurs défauts d'aspect, d'où le prix.

Mme Solange PEVEL demande :

- si la commune n'a toujours pas reçu de DIA concernant l'Office Notarial. Mme Madeleine CHABANOLLE répond que la commune n'a pas encore de réponse.
- si la commune a reçu une réponse du Trésorier suite au courrier envoyé. Mme Madeleine CHABANOLLE répond que la commune n'a pas encore de réponse.

- si la commune a une réponse de la Trésorerie concernant un éventuel transfert, comme figurant dans le procès-verbal du 21 mars 2018.
- où en est le projet de la Halle. Mme Madeleine CHABANOLLE répond que la Commune est en attente de réponse pour les subventions, la réponse risque d'arriver au mois de septembre 2018. L'architecte est au courant. M. Bruno MOULIN ajoute que le projet de la Halle dépendra du montant de la subvention, il faudrait que la subvention FEADER soit supérieure à 50 000 €, en espérant qu'elle dépasse 75 000 €. M. Bruno MOULIN ajoute que pour le moment la commune n'a pas d'éléments assez fiables pour le budget de la Halle.

Fin du Conseil à 21 h 50.

Madame le Maire,



M. CHABANOLLE.